GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
03 OCT. 2008
PONTOISE

"FILIERE PLASTIQUE INTERNATIONALE"
Société Anonyme
Au Capital de 2 300 000 €
Siège Social : Immeuble Ordinal – rue des Chauffours
95000 CERGY PONTOISE
R.C.S. PONTOISE B 391 027 620 (00015)

10419

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit,

et le vingt-neuf septembre,

à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les administrateurs se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents et ont émargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Philippe CHATRON, Administrateur,

- Monsieur Dominique BAUJARD, Administrateur,

- Monsieur Jean-Pierre BREGEON, Administrateur.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Philippe CHATRON préside la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- **Renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration,**
- **Nomination d'un Directeur Général,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil proposent le renouvellement du mandat de Président de Monsieur Philippe CHATRON.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Philippe CHATRON pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Philippe CHATRON disposera des pouvoirs qu'il avait précédemment.

Sa rémunération sera calculée selon les mêmes critères que ceux fixés précédemment.

Monsieur Philippe CHATRON déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et continuer de satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le président indique que conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des statuts, le conseil doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévues par la loi, soit le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, soit la dissociation de ces fonctions.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'opter pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

En conséquence Monsieur Dominique BAUJARD est nommé directeur général et assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Dominique BAUJARD déclare accepter ces fonctions, et satisfaire aux conditions légales relatives au cumul du nombre des mandats d'administrateur, de directeur général, de membre du directoire ou de directeur général unique de sociétés anonymes.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Le directeur général est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

POUVOIRS

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Fait à CERGY PONTOISE
le 29 SEPTEMBRE 2008

Monsieur Philippe CHATRON
Bon pour acceptation des fonctions de Président

Monsieur Dominique BAUJARD
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Monsieur Jean-Pierre BREGEON
Administrateur